Régie Autonome Personnalisée (RAP) du Théâtre Ledoux de Besançon - Avenant n° 1 à la convention triennale d'application 2009-2011

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : La Ville de Besançon et la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux de Besançon ont signé une convention cadre fixant de manière générale les engagements et obligations de chacune des parties et une convention triennale d'application 2009-2011.

Plusieurs événements amènent aujourd'hui les deux parties à reformuler la convention triennale qui les lie :

1) Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau projet artistique et culturel proposé par Jean-François Verdier pour l'Orchestre de Besançon Franche-Comté, il est convenu que la RAP Ledoux organisera désormais la série de concerts symphoniques de l'OBFC à Besançon de façon à ce que, d'une part, l'OBFC puisse se consacrer pleinement à sa fonction de producteur/diffuseur et que, d'autre part, la relation au public de l'ensemble soit plus forte et plus lisible (une seule brochure de saison, une seule billetterie, un seul système d'abonnements).

L'activité lyrique fera, pour sa part, l'objet de coproductions entre la RAP et l'OBFC dans un cadre qui sera défini pour chaque projet dans le respect des ambitions de chacun et de la contrainte budgétaire qui préside à cette activité.

2) Par ailleurs, la Société Thermale et Touristique de la Mouillère (Casino de Besançon) ayant souhaité, en accord avec la Ville, participer à la vie culturelle bisontine en finançant la RAP Ledoux pour un montant minimum de 65 000 € en 2010, la Ville et la RAP Ledoux conviennent que la subvention annuelle de fonctionnement versée par la Ville à la RAP Ledoux sera diminuée du même montant pour l'année 2010.

Un avenant à la convention triennale conclue entre la Ville et la RAP Ledoux matérialise ces nouvelles dispositions.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention triennale 2009-2011 conclue entre la Ville de Besançon et la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux de Besançon.

«M. Pascal BONNET: Je voudrais déjà saluer le travail qui se fait au Théâtre Musical et la récente présentation de saison assez alléchante va dans ce sens-là. Mais je voudrais aussi profiter de ce rapport pour vous interroger sur l'avenir du Théâtre Bacchus puisque je crois savoir que vous avez rencontré les soutiens du Théâtre Bacchus et il semblerait que la Ville évolue un peu depuis quelques semaines quant à sa position vis-à-vis de l'avenir de cette structure.

M. LE MAIRE: J'ai reçu la Présidente de l'Association Bacchus. Un certain nombre de propositions ont été faites sur lesquelles ils doivent réfléchir, il était convenu de ne pas en parler puisque ce ne sont que des propositions. J'ai pu voir que certaines sont déjà dans la presse. J'ai redit au Théâtre Bacchus qu'en ce qui nous concernait, nous n'étions pas sur une situation de blocage, que les difficultés du Théâtre Bacchus ne viennent pas de la Ville qui depuis fort longtemps n'a pas subventionné cette scène, par ailleurs largement subventionnée, que nous menions actuellement une réflexion sur nos trois scènes pour voir comment elles pouvaient travailler ensemble, dans quelle direction. J'ai dit également que nous étions tout à fait disposés à travailler avec eux sur des propositions que je leur ai faites en terme d'utilisation de leurs lieux ou même d'utilisation par eux de structures municipales qui, à partir du moment où elles sont municipales, sont ouvertes par nature à tout le monde, c'est un entretien qui s'est très bien passé. Voilà ce que je peux vous dire».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter cette proposition.

Récépissé préfectoral du 19 juillet 2010.